

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

Arrondissement de Grasse



COMMUNE DE
VilleneuveLoubet

Service Instruction Publique et Famille

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PRISE DE VUE D'UN MINEUR ET L'UTILISATION DE L'IMAGE LE REPRESENTANT

Je soussigné (e) : (nom, prénom, adresse)

-mère

Cliquez ici pour entrer du texte.

-père

Cliquez ici pour entrer du texte.

Donnons à la Commune de Villeneuve-Loubet et ses agents l'autorisation de photographier notre enfant prénommé(e) Cliquez ici pour entrer du texte. scolarisé(e) à l'école Choisissez un élément. en Choisissez un élément. (classe)

Ne donnons pas à la Commune de Villeneuve-Loubet et ses agents l'autorisation de photographier notre enfant prénommé(e) Cliquez ici pour entrer du texte. scolarisé(e) à l'école Choisissez un élément. en Choisissez un élément. (classe)

Dans un cadre pédagogique selon les conditions décrites ci-après et de (publier), (exposer), (diffuser) les photographies le (la) représentant pour les usages suivants :

- *conserver un souvenir de la scolarité de notre enfant,*
- *réalisation d'un travail dans le cadre d'une activité pédagogique nommément désignée,*
- *publication dans tel journal ou telle revue nommément désigné (ex : le journal de l'école),*
- *illustration de tel ouvrage nommément désigné,*
- *exposition de photographies nommément désignée,*
- *publication uniquement sur le site Internet officiel de la Commune : www.villeneuveloubet.fr*

Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

Cette autorisation est valable uniquement pour l'année scolaire 2018/2019.

Le (date) Cliquez ici pour entrer une date. / A (lieu) Cliquez ici pour entrer du texte.

Accord donné par le (la) mineur(e)
(Le consentement du mineur est nécessaire
si celui-ci est capable de discernement)

Signature(s) du ou des responsable (s) légal (aux)
précédées de la mention manuscrite
"lu et approuve"

Dispositions réglementaires

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, des dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image et des règles de protection des mineurs, la Commune de Villeneuve-Loubet s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation ainsi qu'à celles de sa famille.

Les personnes signataires disposent d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui les concernent.

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Villeneuve Loubet
Service Instruction Publique et Famille
13, Avenue de la Libération
06270 VILLENEUVE LOUBET

Il est précisé que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus aura pour conséquence, soit d'écarter l'enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

La présente autorisation est révocable à tout moment, sur volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au service Instruction Publique et Famille de la Commune de Villeneuve-Loubet.

La Commune de Villeneuve Loubet devient, par la présente, cessionnaire des droits pendant toute la durée pour laquelle ont été acquis les droits d'auteur de ces photographies.